

+*

Tableau de correspondance des prestations avec les activités de la liste fixée par l'article D.7231-1 du Code du Travail

Prestations SAM	Activités de ma liste fixée par l'article D.7231
Les activités soumises à l'agrément	
Aide à l'hygiène (aide à la toilette,...)	Assistance aux personnes âgées ou aux personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exception d'actes de soins relevant d'actes médicaux à moins qu'ils ne soient exécutés dans les conditions prévues par l'article L.1111-6-1 du code de la santé publique et du décret n° 99-426 du 27 mai 1999 habilitant certaines catégories de personnes à effectuer des aspirations endo-trachéales
Aide au lever et au coucher	
Aide aux changes	
Aide à la prise des repas	
Compagnie	
Garde active	Garde malade OU Assistance aux personnes âgées ou aux personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exception d'actes de soins relevant d'actes médicaux à moins qu'ils ne soient exécutés dans les conditions prévues par l'article L.1111-6-1 du code de la santé publique et du décret n° 99-426 du 27 mai 1999 habilitant certaines catégories de personnes à effectuer des aspirations endo-trachéales
Garde de nuit	
Accompagnement et promenade	Accompagnement des personnes âgées ou handicapées dans leurs déplacements en dehors de leur domicile
Accompagnement véhiculé, transport	Prestation de conduite du véhicule personnel de personnes dépendantes, du domicile au travail, sur le lieu de vacances et pour les démarches administratives
	Aide à la mobilité et transport de personnes ayant des difficultés de déplacement
Les activités non soumises à agrément	
Préparation des repas	Préparation de repas à domicile, y compris le temps passé aux courses
Travaux ménagers	Entretien de la maison et travaux ménagers
Courses	Livraison de courses à domicile
Assistance administrative à domicile	Assistance administrative à domicile

Les assistant(e)s de vie à domicile sont formé(e)s pour vous assister si besoin dans les gestes de la vie quotidienne si vous ne pouvez plus les effectuer. Nos personnels ont des compétences réduites à l'assistance, ils ne peuvent pas pratiquer de soins exclusivement délivrés par les personnels médicaux et paramédicaux.

Vous trouverez ci-dessous une liste des prestations que nos intervenant(s) peuvent faire ou ne pas faire.

Liste des compétences des assistantes de vie, aide-soignante, infirmière

Prestations/actes	AVS	AS	IDE	Commentaires L'AVS (Assistante de vie ou auxiliaire de vie) L'A.S (aide-soignante) IDE (Infirmière diplômée d'état)
Aide à la prise du repas/ préparation des repas simples*	X	X		*Ne pas modifier les régimes prescrits
Branchement alimentation par sonde gastrique et changement de poche			X	
Préparation du repas	X	X		
Manucurie ou pédicurie	X*	X		*AVS = sur ongles sains uniquement Non si patient diabétique
Rasage	X	X		
Soins de bouche non médicamenteux		X		Acte relevant de la compétence AS, voire de l'IDE si médicamenteux
Etui pénien pose et dépose		X	X	
Changement collecteur à urines : Etui pénien Sonde vésicale		X X*		*Acte strictement IDE/ AS habilités à brancher et débrancher poche de jour uniquement avec règles d'asepsie (chlorexidine, bétadine)
Vidange collecteur à urines Etui pénien Sonde vésicale	X X	X X		} AVS OK si protocole et selon la position du service dont elle dépend.
Toilette intime avec port de sonde urinaire		X	X	
Bain de pieds non-médicamenteux	X	X		
Toilette complète au lit		X	X	
Barrières lit médicalisés	X	X	X	Sous condition de prescription médicale
Réfection du lit	X	X		Si lit occupé par patient = uniquement AS
Ceinture de contention		X		Sous condition de prescription médicale
Aspiration trachéale			X	Acte IDE sur prescription médicale
Pose de bande de contention			X	Acte IDE sur prescription médicale
Pose et enlèvement des bas de contention	X	X		
Prévention d'escarres	X	X		Acte IDE pouvant être délégué à l'AVS ou AS
Instillation de gouttes oculaires, nasales <u>non-médicamenteuses</u>	X	X		
Préparation des sirops et gouttes			X	Acte IDE sur prescription médicale
Lavement évacuateur (broc, normacol, microlax...)			X	Acte IDE sur prescription médicale
Préparation des médicaments			X	Acte IDE sur prescription médicale
Aide à la prise des traitements	X	X		Si les traitements sont préparés dans un pilulier normatif par une IDE
Pose et dépose de dispositifs transcutanés			X	Acte IDE sur prescription médicale
Administration de suppositoires, crèmes, pommades <u>non-médicamenteux</u>	X	X	X	Si médicamenteux = acte IDE sur prescription médicale
Pose et dépose de lunettes à oxygène			X	Acte IDE sur prescription médicale. L'AS peut en assurer la surveillance et l'observation.
Perfusion (pose, dépose, modification du débit)			X	Acte IDE sur prescription médicale. L'AS peut en assurer la surveillance et l'observation

Soin d'une plaie			X	Acte IDE sur prescription médicale
Changement de poche d'entérostomie et support		X	X	Acte IDE sur prescription médicale. L'AS peut assurer si intervention ancienne et cicatrisée
Prise de température	X	X	X	A l'exclusion de la méthode rectale pouvant comporter des risques
Constantes : pouls, tension		X	X	
Bandelettes urinaires		X	X	
Fréquence respiratoire		X	X	
Evaluation de la douleur selon les grilles		X	X	
Toilette au lavabo, douche, stimulation	X			
Habillage, stimulation	X			
Mobilités, transferts à l'intérieur et à l'extérieur de la maison, lève malade, verticalisateur ou autre matériel	X			
Entretien du lieu de vie* et entretien du linge	X			*Entretien courant de la maison. Pour les gros travaux de nettoyage, récurage ou lessivage demander au service « maison et service ».
Nursing (changement des protections)	X			
Courses	X			Courses de proximité avec ou sans la personne
Administratif : écrire des lettres administratives simples, classement, tri du courrier, prise de RDV	X			Pas de gestion de compte bancaire ; pas de procuration, pas d'utilisation d'une carte bancaire, refus de sommes d'argent en espèces.
Accompagnement social = faire des activités pour stimuler	X			